



Arrêté N° : 26 - 4034 du 19 JUIN 2026

OBJET: Arrêté portant désignation de deux personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département et leurs suppléants pour siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'appel à projet médico-social en leur qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet pour la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

#### **LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-1 à L 313-8 et R 313-1-1 à R 313-7-8 ;

Vu l'avis d'appel à projet publié le 18 mai 2026 pour la création d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 places dont 3 à 6 places d'hébergement temporaire sur un territoire ciblé de la Communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (4CPS) dans le département de la Sarthe

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont désignés pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social placée auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et du Président du Conseil départemental de la Sarthe pour la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les personnes suivantes parmi les personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département de la Sarthe :

Titulaire : Madame Séverine PELOSSIER-MOUCETTE, cheffe de service Sarthe Autonomie Territoire Centre  
Direction des Territoires d'Intervention Sociale

Suppléante : Madame Marie GALES, Directrice adjointe Sarthe Autonomie

Titulaire : Monsieur Thierry GRUMELON, Chef de service Accompagnement des établissements et services  
Direction des offres d'accueil

Suppléant : Monsieur Olivier FETISSON, Chef du service Support  
Direction Sarthe Autonomie

**Article 2 :** Les personnes désignées à l'article 1 sont des membres avec voix consultative.

**Article 3** : Le mandat des membres désignés à l'article 1 vaut uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet relative à la création d'un EHPAD dans le cadre de l'appel à projet susvisé publié le 18 mai 2026.

**Article 4** : La commission d'information et de sélection d'appel à projet se réunira au Mans, entre le 15 décembre 2026 et le 15 janvier 2027.

**Article 5** : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cet arrêté peut faire l'objet :

D'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental

D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01, ou par le site télérecours.

**Article 6** : La Directrice générale des services de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) et notifié à chacune des personnes désignées.

Le Président du Conseil départemental  
de la Sarthe



Dominique LE MENER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le .  
et de sa publication ou notification le : 19 JUIN 2026